

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 49 (1920)

Heft: 16

Artikel: Les examens des recrues

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'art moderne, Dismas brille comme une perle de probité artistique et il convient que Fribourg lui réserve un accueil enthousiaste.

Arconciel, le 19 août 1920.

L. PILLONEL.

Les examens des recrues

Les journaux nous ont apporté la nouvelle que les examens des recrues, suspendus pendant la guerre, vont être repris.

Méritent-ils vraiment d'être repris ? Examinons cette question, entrons un peu dans le devoir de l'école et du cours de perfectionnement en particulier.

Quel est donc le grand devoir, le premier but que nous devons poursuivre et réaliser dans tout enseignement ? C'est l'éducation. Nous voulons former le caractère de l'enfant, du jeune homme. Les fondements sur lesquels nous bâtissons nous sont donnés par la religion. Sur ces bases, nous voulons développer un caractère fort et solide. Voilà, en termes simples, le but de l'école, du cours de perfectionnement, de toute éducation. Remarquons donc bien ceci : Notre premier souci n'est pas dans l'enseignement de matières, de connaissances purement intellectuelles. Le développement de l'intelligence ne doit être qu'un moyen pour arriver au but.

Une autre question. Quel est le but des examens des recrues ? Ils examinent uniquement les connaissances intellectuelles acquises à l'école primaire et au cours de perfectionnement, ils sont donc un contrôle du grade d'intelligence de nos jeunes gens.

Par conséquent, le maître est le serviteur d'un examen fédéral. Son premier travail consiste à fournir aux jeunes gens du cours de perfectionnement une certaine quantité de connaissances purement matérielles. Et pourquoi cela ?

Uniquement pour concourir, pour briller dans un examen fédéral. Ainsi notre cours de perfectionnement est devenu une espèce de fabrique où le jeune homme est dressé de telle manière, à ce qu'il puisse concourir dans la grande course autour du veau d'or des examens des recrues. Voilà l'idéal !

A quoi donc toutes les peines, toutes les gouttes de sueur sacrifiées à cette pédanterie pour obtenir un rang glorieux dans ces examens sans valeur intérieure.

Non, nous ne voulons pas transformer nos élèves en livres d'histoire vivants, etc. Nous ne voulons pas uniquement remplir l'intelligence de nos jeunes hommes de matières purement intellectuelles. Nous voulons, par contre, éduquer des hommes. Nul examen des

recrues nous aidera dans ce grand devoir. Ne nous laissons pas tromper. Aussi longtemps qu'une censure existe, aussi longtemps le but de l'éducation sera poussé à l'arrière-plan.

Et parce que les examens des recrues exercent une influence contradictoire à notre but d'éducation, nous devons les refuser sous toute forme qu'ils pourraient se présenter.

Pour une autre raison, nous rejetons les examens des recrues. Le jeune homme fréquente le cours de perfectionnement dans un âge où son cœur s'enflamme le plus pour un idéal, pour tout le beau, le vrai et le bon. Cet âge est le bon terrain, dans lequel le maître éducateur sème les grains qui promettent dans la vie une bonne moisson. Nous voulons donc utiliser ce temps si précieux à travailler et former le caractère du jeune homme. Nul âge n'est aussi favorable que la jeunesse. Mais comment pouvons-nous accomplir ce travail, si l'épée des examens des recrues trône dans nos cours de perfectionnement ; cette épée qui domine l'ordre du jour, le choix dans les matières à enseigner, en un mot toute la marche de notre cours de perfectionnement. Le cours de perfectionnement doit forcément toujours se diriger dans les voies dessinées par les examens des recrues. Evidemment, le but de l'éducation sera, lui aussi, poussé à l'arrière-plan. Encore une fois : Nous savons mieux profiter de la jeunesse, de ce temps si précieux. Le grand travail de la formation d'un bon caractère chrétien doit être continué, perfectionné, élargi dans le cours de perfectionnement. Mais le maître n'accomplira pleinement ce but qu'avec la chute des examens des recrues.

Une troisième raison.

On parle tant de la réforme du cours de perfectionnement. Nous sommes vraiment rassasiés des répétitions des matières enseignées à l'école primaire. Et pourquoi fallait-il toujours répéter, pourquoi toujours revenir à ces dates de l'histoire ? A cause des examens des recrues.

Il nous faut enfin une autre matière qui sache mieux réveiller l'intérêt chez nos jeunes gens et qui anime les heures du cours de perfectionnement. Alors les cours supplémentaires deviendront superflus. *Pax vobis !*

Heureusement, la réforme de notre cours de perfectionnement est sur le bon chemin. Il prend un caractère agricole, industriel. Voilà ce qui intéresse davantage nos jeunes gens. Complétons, perfectionnons cette réforme, et nous trouverons bientôt que nos jeunes gens fréquenteront volontiers et avec plaisir le cours de perfectionnement.

Mais, retenons bien ceci : La réforme du cours de perfectionnement nous promettra un succès réel, quand ce cours ne sera plus sous la domination d'un examen fédéral. A quoi serviront d'ailleurs les examens des recrues, puisque le cours de perfectionnement portera une marque plutôt locale ?

Pour trois raisons, nous refusons donc les examens des recrues :

1^o Parce que les examens des recrues exercent une influence contradictoire au but de l'éducation.

2^o Parce qu'ils nous arrachent le temps précieux de la jeunesse à préparer nos élèves pour briller dans un examen fédéral.

3^o Parce qu'ils n'admettent pas pleinement une réforme saine du cours de perfectionnement qui doit préparer l'élève à la vie pratique.

Un instituteur singinois.

PARTIE PRATIQUE

Programme d'étude (13 à 16 ans) : 1. Physiologie de l'arbre. — 2. Choix d'un emplacement en vue de l'installation d'une pépinière scolaire. — Exposition. — 3. Préparation du terrain, défouage, amélioration par les engrais. — 4. Les semis et le repiquage. — 5. La greffe : fente, écusson, couronne, taille. — 6. Le verger ou la forêt. — 7. Elagage et nettoyage. — 8. Les maladies de l'arbre, les moyens de les combattre. — 9. Les meilleurs fruits à cultiver dans la contrée, manière de les conserver, produits. — 10. Le débouché, vente des bois, cubage.

* * *

Monographies des pépinières du tableau : *Domdidier* (fruitière) : Ecole primaire supérieure (régionale). — Date de la création 1909. — Installée sur terrain en location (8 fr. annuellement). — Située dans le jardin de l'école. — Elle compte actuellement un millier de jeunes arbres, au total. — En 1913, les espèces se répartissent comme suit : pommiers 450, poiriers 340, cerisiers 130, noyers 60, pruniers 20. Sur le total, 300 sont greffés de 1 à 3 ans. — Nous n'avons pu distribuer aux élèves que des sauvageons, pour le moment environ 320. — Les frais à ce jour se montent : pour location, engrais, semences, outils, etc., à 96 fr. 20. — Reçu de divers pour vente de sauvageons et quelques jeunes quenouilles ou espaliers 74 fr. Nous comptons la valeur actuelle de la pépinière à 350 fr.

Saint-Aubin (fruitière) : Ecole primaire-garçons (cours supérieur). — Date de sa création 1911. — Installée sur terrain communal gratuit. — Située dans le jardin de l'école. — Elle compte actuellement 800 arbres au total. — En 1913, les espèces se répartissent comme suit : pommiers 550, poiriers 150. Sur le total, 140 sont greffés de 1 année à l'écusson et à la fente. — Sauvageons distribués (petits plants) 300. — Les frais à ce jour se montent à 89 fr. — La commune procure tout le nécessaire. — Tous les frais ont été remboursés à l'instituteur. — La pépinière vaut approximativement 230 fr.

Ménières (forestière) : Ecole primaire mixte, garçons et filles du cours supérieur travaillent. — Date de sa création 1910. — Installée sur terrain fourni gratuitement. — Situées en double : l'une au *Pré du Moulin* au milieu des forêts et près d'un ruisseau, vrai but de promenade, l'autre, à la *Gottaz* où l'on ne fait que du repiquage. Les deux pépinières comptent actuellement : 8,000 épicéas, 4,000 mélèzes, 2,500 pins et 2,000 sapins blancs. Sur ce total environ 6,000 sont repiqués et prêts à vendre à la commune seule. Celle-ci les paye au prix du jour. Cet argent sert à acheter du matériel d'école.

Fétigny (forestière) : Ecole primaire garçons (cours supérieur). — Date de sa création 1910. — Installée sur terrain communal fourni gratuitement. — Située